

**VISION 2040**  
Perspectives et enjeux pour notre commune

Étape 1  
**DIAGNOSTIC**  
2020 – 2021

**LE DIAGNOSTIC**  
Le diagnostic dresse le portrait de la commune en s'intéressant à ses spécificités. Il établit, à différentes échelles, un état des lieux détaillé des composantes territoriales.

Étape 2  
**VISION**  
2022

**LA VISION**  
Il s'agit de se projeter dans le futur pour exprimer une vision idéale de la commune à moyen terme (2040). Cette projection donne un cap clair pour le développement du Mont-sur-Lausanne. À ce stade, aucun projet concret n'est encore dessiné.

Étape 3  
**SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDDT)**  
2023

**LE SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDDT)**  
Le SDDT est un outil important dans l'organisation et la planification du territoire. Il se compose de deux volets, l'un stratégique et l'autre opérationnel, et définit les grandes lignes thématiques qui aideront à prioriser les actions futures.  
Cette Vision 2040 résulte de la collaboration entre le Service de l'urbanisme, la Municipalité, la Commission d'urbanisme du Conseil communal, un collège d'expertes et d'experts, les cheffes et chefs de service de la Commune, des employées et employés communaux, et d'un atelier participatif qui a donné la parole aux citoyennes et citoyens intéressés.

Étape 4  
**LÉGALISATION DU SDDT EN PDCOM**  
2024 – 2025

**LÉGALISATION DU SDDT EN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM)**  
Le SDDT est un document contraignant pour la Municipalité. Afin de partager cette vision avec les services cantonaux, permettre l'approbation par le Conseil communal et garantir la pérennité de cette stratégie, le SDDT va être transformé en Plan directeur communal (PDCOM). Cette étape permettra de garantir une mise en œuvre de la Vision 2040 de la commune.

Étape 5  
**RÉVISION DU PACOM (EX-PGA)**  
2025 – 2030

**LA RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)**  
Un des outils principaux de l'aménagement du territoire du Mont est le Plan d'affectation communal (PACOM). Ce dernier définit la vocation de chaque portion du territoire communal et détermine ses règles de construction et d'utilisation.  
La révision de ce règlement des constructions de la commune est une étape importante pour la réalisation de la Vision 2040 du Mont. Bien entendu, la population sera invitée à participer à l'élaboration de ces documents et à donner son avis. Nous vous invitons à consulter régulièrement les différents canaux de communication de la commune.

**LÉGENDES PHOTOS**  
1. De nouvelles voies de mobilité douce fleurissent au Mont.  
2. La ville, c'est aussi favoriser la vente directe de produits locaux.  
3. La vie au Mont s'anime avec une offre riche en activités et manifestations.  
4. La commune est fière de son environnement naturel riche.  
Photos : ©Maxime Fayet



**LE MONT-SUR-LAUSANNE**  
Une commune en pleine mutation

Le Mont-sur-Lausanne est une commune en pleine évolution, où le caractère agricole et l'esprit villageois prédominent malgré une transition progressive vers une ville en devenir. La commune, qui comptera 13'000 habitantes et habitants à l'horizon 2040, souhaite conjuguer son identité rurale avec la dynamique riche en possibilités d'un environnement urbain.

Autrefois constituée de différents hameaux progressivement connectés les uns aux autres par le réseau routier, puis par de nouvelles constructions le long de ces voies, la commune du Mont-sur-Lausanne a la particularité d'être une localité urbaine nichée au cœur d'un environnement naturel. Elle recèle de nombreux atouts patrimoniaux, tant du point de vue culturel et architectural que paysager.  
Pour concilier la préservation de ses ressources avec la croissance attendue, la Commune s'est fixé des objectifs à atteindre d'ici 2040, articulés autour de quatre axes principaux : l'environnement, l'urbanisme, la mobilité, ainsi que les infrastructures et les loisirs.

Ces objectifs sont consignés dans un document appelé Schéma directeur du développement territorial (SDDT), qui détaille la stratégie de développement du territoire communal à l'horizon 2040.

**Pour le développement de son territoire, la Commune s'est fixé des objectifs à atteindre dans sa Vision 2040.**

**Des questions sur la Vision 2040 ?**  
N'hésitez pas à nous contacter !  
vision2040@lemontsurlausanne.ch

**MUNICIPALITÉ DU MONT-SUR-LAUSANNE**  
Route de Lausanne 16  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
021 651 91 91  
www.lemontsurlausanne.ch

**AOÛT 2024**  
IMPRESSUM  
Co-rédaction et graphisme :  
Plates-Bandes communication  
Impression : Groux arts graphiques  
Papier : Refutura provenant à 100% de matières premières fibreuses issues du circuit de recyclage, FSC, Ange bleu, CO<sub>2</sub> neutral.

**UNE VISION**  
**POUR LE FUTUR**



[www.lemontsurlausanne.ch/vision2040](http://www.lemontsurlausanne.ch/vision2040)



## AXE ENVIRONNEMENT

Entre ville et campagne, la commune du Mont-sur-Lausanne est fière de son environnement naturel riche. Or, pour le préserver, il est important de régulièrement mettre à jour les normes qui le protègent.

### EXEMPLES D'OBJECTIFS DE LA VISION 2040



- Renforcer la densité des plantes indigènes adaptées au changement climatique
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Planter plus d'arbres, en particulier à l'intérieur des espaces urbanisés



- Installer des zones refuges et limiter les obstacles pour la petite faune
- Favoriser les espèces animales locales (martinets noirs, hirondelles de fenêtre, hérissons, écureuils)



- Répondre efficacement aux défis socioéconomiques et climatiques, à l'aide notamment du Plan climat en cours d'élaboration
- Tracer une Voie verte arborisée, pour la mobilité douce, avec une grande qualité paysagère
- Optimiser la production et la consommation d'énergie, en assurant notamment le renouvellement du parc bâti et en supprimant la production de CO<sub>2</sub> dans les installations de chauffage



- Réduire la production de déchets en revalorisant les objets et les matériaux
- Optimiser le système de collecte de proximité

## AXE MOBILITÉ

Le Mont-sur-Lausanne possède un important réseau routier bien hiérarchisé de routes, chemins et rues. Ces voies publiques seront accessibles de manière circonstanciée à tous les modes de transport.

### EXEMPLES D'OBJECTIFS DE LA VISION 2040



- Assurer une bonne accessibilité à tous les quartiers
- Développer un réseau sécurisé pour les déplacements quotidiens
- Mettre en place des zones de rencontre et des zones à 30km/h



- Optimiser la localisation des arrêts des transports en commun
- Coordonner l'ensemble des offres de transports publics (y compris avec le futur M3)
- Déployer davantage la liaison est-ouest



- Améliorer le réseau de mobilité douce
- Tracer une Voie verte permettant de relier la commune du nord au sud
- Créer des raccourcis



- Privilégier le stationnement souterrain
- Réfléchir à un stationnement raisonné tout en assurant l'attractivité des services et commerces de proximité
- Accompagner l'évolution du parc automobile en privilégiant des solutions qui génèrent moins de pollution et de nuisances (par ex. : voiture électrique)
- Canaliser les activités génératrices de bruit et de trafic

## AXE URBANISATION

Le Mont-sur-Lausanne compte plusieurs centres qui seront interconnectés à une centralité principale. Cette armature sera enrichie d'espaces publics attractifs.

### EXEMPLES D'OBJECTIFS DE LA VISION 2040



- Développer une centralité, des services et des commerces autour de Mont-Centre
- Créer une place du marché autour de l'église
- Aménager un parc urbain pour toutes les générations



- Diversifier le type de logements
- Encourager la diversité sociale et générationnelle
- Multiplier les types de services et les commerces pour plus d'unité dans les différents quartiers



- Soutenir une mutation qualitative de l'ensemble du périmètre sans extension des secteurs à bâtir
- Adapter le bâti existant aux évolutions des modes de vie

## AXE INFRASTRUCTURES ET LOISIRS

Le patrimoine construit et agricole de la commune constitue un témoignage de son héritage culturel riche et diversifié. Pour conserver l'identité du Mont-sur-Lausanne, il est important de valoriser l'existant tout en répondant aux aspirations et besoins futurs de la population.

### EXEMPLES D'OBJECTIFS DE LA VISION 2040



- Développer de nouveaux usages pour les bâtiments identitaires
- Préserver le caractère des hameaux
- Réhabiliter le bâti existant



- Intégrer l'agriculture urbaine (par ex. : jardins familiaux) dans les aménagements publics
- Proposer des aliments régionaux dans les établissements communaux (réfectoires, auberge communale, etc.)
- Créer un marché pour la vente de produits locaux
- Relier les sites de vente directe par des itinéraires piétons

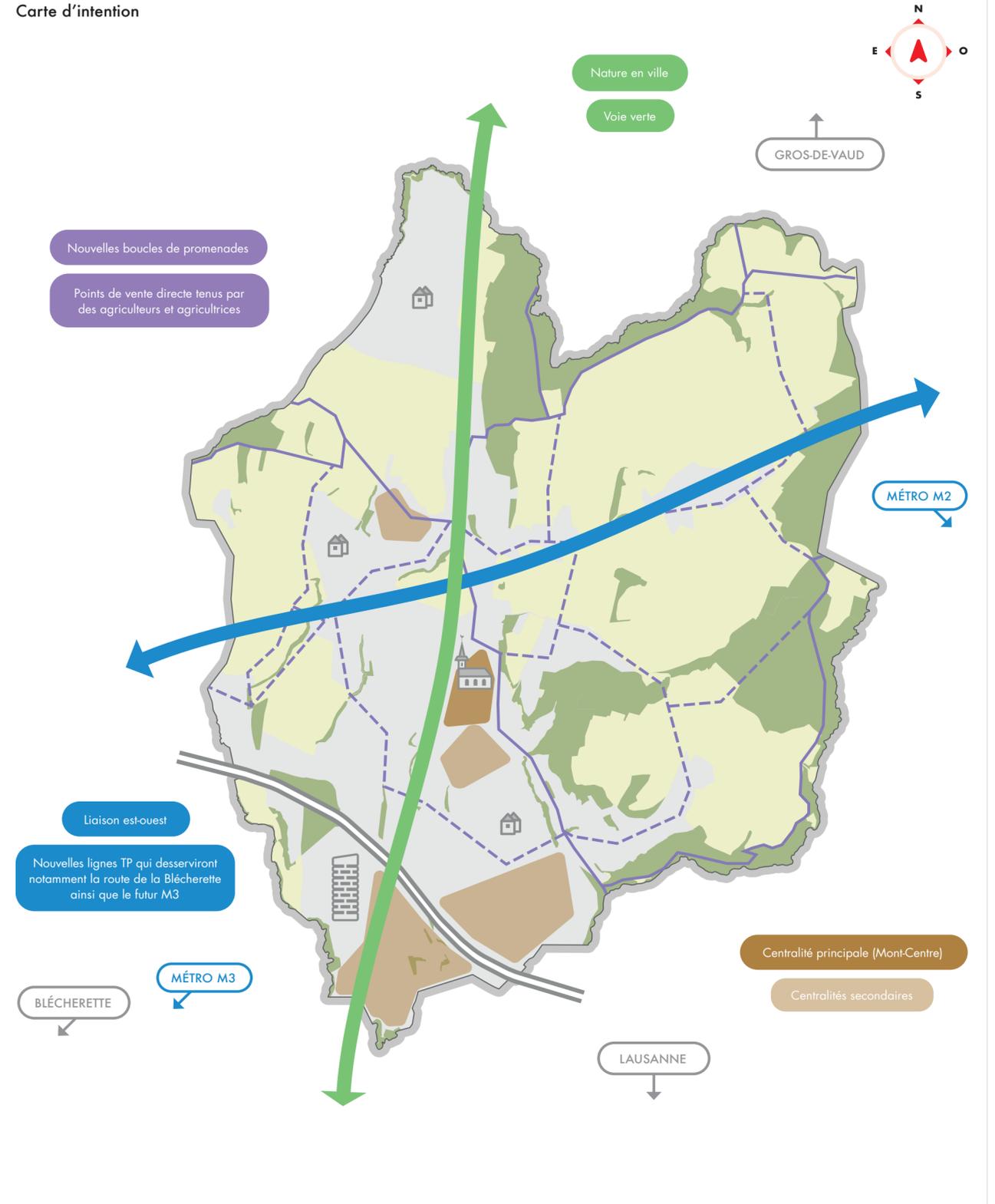


- Renforcer et diversifier les infrastructures sportives et récréatives dans les quartiers



- Offrir des espaces publics de détente accessibles à moins de 5 minutes de marche
- Aménager de nouveaux itinéraires de balade
- Agencer certains chemins pour les personnes à mobilité réduite et ajouter des bancs
- Développer des offres en services publics et socioculturels pour tous les âges (accueil pré et parascolaire, centre d'accueil temporaire, etc.)

## SYNTHÈSE Carte d'intention



- Mont-Centre
- Centralités secondaires
- Zones d'habitation
- Aires agricoles
- Forêts et berges boisées existantes
- Voie verte
- Transports complémentaires
- Autoroute
- Réseau de promenade signalisé / à aménager ou à signaler

**ENVIE D'EN SAVOIR PLUS?**  
 Consultez l'intégralité de la Vision 2040 sur [www.lemontsurlausanne.ch/vision2040](http://www.lemontsurlausanne.ch/vision2040)